

Les honorables vis-à-vis demandent à la Chambre de se rétracter, de répudier ce qui était clairement un vote de confiance. J'ignore quelle sera l'issue d'un vote de la Chambre, mais, quoi qu'elle fasse, le vote de lundi soir était un vote de confiance sur une question fondamentale et tous les députés d'en face le savaient. (*Applaudissements*)

M. Nielsen: Ils le savent toujours.

L'hon. M. Stanfield: Quel que soit éventuellement le résultat du vote, il ne changera pas la constitution du pays et nous ne permettrons pas qu'il modifie la procédure constitutionnelle. En tout cas, le gouvernement a été mis en minorité et il est renversé. Il tente de s'accrocher au pouvoir. Je le répète, monsieur l'Orateur, c'est aux électeurs que revient le verdict final. Ils pourront tôt ou tard, et je suis très patient... (*Exclamations*)... exprimer leurs opinions. Tout le monde peut prévoir le verdict qu'ils prononceront à l'égard du gouvernement, à l'égard surtout du comportement du gouvernement depuis une semaine. (*Applaudissements*)

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, en présentant cette motion de confiance, le premier ministre (M. Pearson) a fait comme tout bon orateur: quand on soutient une cause faible, on s'efforce de déplacer le terrain de l'argumentation. Le premier ministre a consacré tout son temps ce matin à argumenter du droit du gouvernement de présenter une motion de confiance, mais il n'a pas du tout donné à la Chambre les raisons pour lesquelles cette dernière devrait accorder sa confiance au gouvernement. (*Applaudissements*)

• (12.20 p.m.)

Comme je l'ai dit mercredi après-midi à la Chambre, les députés de mon parti n'ont jamais dénié au gouvernement le droit, tant du point de vue juridique que constitutionnel, de poser la question de confiance. Le premier ministre s'est longuement étendu sur ce que nous avons dit en 1966, mon honorable ami le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et moi-même. Nous maintenons ce que nous avons dit. Nous avons déclaré, à l'époque, que les députés devaient se sentir complètement libres de voter comme ils l'entendaient, surtout dans le cas d'un gouvernement minoritaire. Ils devaient avoir le droit de voter sur les modifications du budget ainsi qu'à l'occasion du débat sur le discours du trône, de façon à exprimer leurs opinions

[L'hon. M. Stanfield.]

sans que cela implique nécessairement un vote de défiance envers le gouvernement.

Nous avons clairement laissé entendre qu'à tout moment, il était loisible au gouvernement de déclarer qu'une mesure donnée était un vote de défiance; son droit de demander, maintenant et en tout temps, un vote de confiance est incontestable. Mais nous leur contestons le droit moral de demander un vote de confiance car, je le répète, le vote de lundi soir dernier n'était pas une expression d'opinion, mais un vote sur une mesure législative bien précise touchant le droit fondamental d'imposition, qui est le principe même d'un gouvernement démocratique.

Y a-t-il un député ministériel qui croit que le vote de lundi soir n'était pas un vote de confiance? Le ministre des Finances (M. Sharp) qui dirigeait le débat sur le bill n° C-193 s'est-il levé à un moment quelconque pour dire que le gouvernement ne considérerait pas le rejet de ce bill comme un vote de défiance? Le ministre du Commerce (M. Winters), premier ministre suppléant, s'est-il levé pour dire au nom du gouvernement qu'il ne considérera pas ce vote comme un vote de confiance ou de défiance? Le spécialiste en matière constitutionnelle, le ministre de la Justice (M. Trudeau), s'est-il levé pour nous faire part de ses vastes connaissances? Le ministre est allé accroître ses connaissances. S'est-il levé pour assurer à la Chambre que même si le bill n° C-193 était rejeté, il ne s'agissait pas d'un vote de défiance à l'endroit du gouvernement? Bien sûr que non. Le gouvernement savait qu'il s'agissait d'un vote de confiance et que le rejet de cette mesure constituerait un vote de défiance. Nous soutenons donc que même si le gouvernement a, du point de vue constitutionnel, le droit de saisir la Chambre d'un vote de confiance, il n'a certes pas ce droit sur le plan moral. Mais la Chambre a exprimé son manque de confiance à l'endroit du gouvernement lundi soir dernier.

Le premier ministre a fait grand état du fait que si les partis d'opposition avaient consenti à débattre cette motion de confiance mercredi, nous aurions épargné beaucoup de temps. Si le premier ministre était tellement désireux d'épargner du temps, nous aurions pu la débattre mardi. Il est vrai qu'il n'est revenu de la jamaïque qu'une heure ou deux avant l'ouverture de la séance; toutefois, il y a certes quelques occupants des banquettes ministérielles qui peuvent libeller une motion de confiance. Il est probable qu'après l'incompétence dont ils ont fait montre lundi soir, le